



Pièces à fournir

Année scolaire 2023 - 2024

Liste des pièces à fournir pour les réinscriptions

Merci de joindre impérativement à la fiche de réinscription toutes les pièces suivantes :

Si votre dossier est incomplet la réinscription ne sera pas validée et nous ne pourrons pas vous délivrer de certificat de scolarité.

Pièces obligatoires pour le dossier d'inscription	Reçues
2 photos d'identité récentes	<input type="checkbox"/>
2 photocopies recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/>
La copie de toutes les pages renseignées du ou des livret(s) de famille	<input type="checkbox"/>
2 RIB (Relevé d'Identité Bancaire), avec au dos nom et prénom et classe de l'élève	<input type="checkbox"/>
L'attestation d'assurance scolaire (valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)	<input type="checkbox"/>
Attestation de sécurité sociale au nom et prénom de l'élève	<input type="checkbox"/>
2 copies de l'attestation de recensement ou de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) <i>A effectuer à partir de 16 ans dans la mairie de votre commune.</i>	<input type="checkbox"/>
Une copie de l'attestation ASSR 2	<input type="checkbox"/>
Une photocopie des deux pages du carnet de santé concernant les vaccinations (indiquer les nom, prénom et classe de votre enfant sur chaque page)	<input type="checkbox"/>
Certificat médical d'aptitude ou d'inaptitude aux travaux pratique et à l'Éducation Physique et Sportive (<i>document joint au dossier d'inscription</i>)	<input type="checkbox"/>
La fiche d'autorisation Vie Scolaire « droit à l'image » (<i>document joint au dossier d'inscription</i>)	<input type="checkbox"/>
Les fiches d'urgence et de santé (<i>documents joints au dossier d'inscription</i>)	<input type="checkbox"/>
Pour les parents divorcés/ séparés, la copie intégrale du jugement ou de l'ordonnance de non-conciliation indiquant à qui est confié l'enfant	<input type="checkbox"/>
Attestation de placement de l'élève (prise en charge du Conseil Départemental)	<input type="checkbox"/>

"La loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande."